



ATTESTATION DE CONFORMITE

POUR LES PRODUITS CONFORMES AU REFERENTIEL POUR LA PRODUCTION ECOLOGIQUE
DE MICROALGUES D'EAU DOUCE OU SAUMATRE TERRESTRE

ECOCERT France SAS

atteste après inspection que les produits listés ci-dessous, produits et commercialisés sous la responsabilité de l'opérateur :

SEAH INTERNATIONAL
ZI DE LA TRESORERIE
62126 WIMILLE - FRANCE

**sont produits, transformés et/ou exportés en conformité avec le référentiel pour la production écologique
de micro algues d'eau douce ou saumâtre terrestre d'ECOCERT – version 2.1 du 7/7/2015.**

L'opérateur se conforme à ces règles et a soumis les unités concernées au programme d'inspection.

Toute référence au mode de production écologique doit respecter les règles définies dans le référentiel.

Toutes les règles d'étiquetage, telles que déterminées par le référentiel et par la réglementation générale doivent être respectées.

L'étiquetage des produits peut se référer à l'origine écologique et au contrôle d'ECOCERT selon les règles d'étiquetage d'ECOCERT comme suit :

"Contrôlé par ECOCERT selon le référentiel pour la production écologique de micro algues d'eau douce ou saumâtre terrestre "

Attestation # : 1

Date d'inspection : 23/11/2017

Date de début de validité : 23/11/2017

Date de fin de validité : 31/12/2018

Fait à l'Isle Jourdain le 04/12/2017

Le Directeur Général, Thierry STOEDZEL
ECOCERT France SAS

Référence	Produits
Selon Article ETI-1	<i>Spiruline</i>
Selon Article ETI-1	<i>Chlorella</i>

Ce document appartient à ECOCERT et doit être retourné sur demande. Seul l'original est valable.